

PROGRAMME DE SERVICES

Extension de garantie +1 ASI monophasée (contre les défauts matériels et de fabrication)

L'extension de garantie +1 peut être achetée dans les 6 mois suivant la date d'achat de l'équipement.

APPLICABLE À L'ÉQUIPEMENT SUIVANT

Liebert® ITON, Liebert GXT MT+, Liebert® PSP, Liebert® PSA, Liebert® GXT3, Liebert® GXT4TM, Liebert® GXT RT+, Liebert® GXT5™, Vertiv EDGE.

APPLICABLE AUX SKU DE SERVICE SUIVANT

RUPS-WE1-001	RUPS-WE1-002	RUPS-WE1-003	WE1-004	WE1-005
RUPS-WE1-006	WE1-007	ASI-WE1-008	RUPS-WE1-009	

PRÉ-REQUIS A L'ACHAT DU SERVICE

Le partenaire channel (c.-à-d. le distributeur et le revendeur) doit fournir à Vertiv le nom, le prénom et l'adresse e-mail du client final afin de pouvoir traiter la commande et permettre au client d'activer le programme de services acheté.

ENREGISTREMENT EN LIGNE POUR LA VALIDITÉ

Ce programme de services doit être enregistré pour être valide. Pour l'enregistrer, veuillez remplir le formulaire d'enregistrement à l'adresse suivante : <https://prep.vertiv.com/fr-emea/support/tools--applications/product-and-service-program-registration/> dans les 30 jours suivant la réception du certificat de confirmation.

Suivez toutes les étapes de l'enregistrement jusqu'à ce qu'il vous soit demandé si vous avez acheté un programme de services, lorsque vous y êtes invité, cochez oui et indiquez le code du programme de service et la date de livraison conformément aux informations reçues sur le certificat de confirmation.

SERVICE PROGRAM

Do you have a service program available?

YES NO

Service Program Code

Service Program Delivery Date

N'oubliez pas que si le Service *n'est pas enregistré dans les 30 jours suivant la réception du certificat de confirmation, il expirera et sera considéré comme exécuté par Vertiv.*

PÉRIODE DE GARANTIE ÉTENDUE

L'extension de garantie +1, si elle est achetée, commencera à l'expiration de la garantie standard de l'Équipement (Date d'entrée en vigueur), telle que définie à l'achat de l'Équipement, et durera 12 mois (Période de garantie prolongée).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'EXTENSION DE GARANTIE

Pendant la Période de garantie étendue, Vertiv garantit que l'Équipement est exempt de défauts matériels et de fabrication ; et qu'il est conforme aux descriptions contenues dans tout schéma certifié applicable pour ledit Équipement, ainsi qu'aux brochures et manuels applicables de l'Équipement Liebert en vigueur à la date d'achat de l'Équipement (« Descriptions »). Vertiv ne contrôle pas l'installation et l'utilisation de tout Équipement. En conséquence, il est entendu que les Descriptions ne sont pas des garanties de performance et ne sont pas des garanties d'adéquation à un usage particulier.

Sous réserve des limitations spécifiées dans les présentes, si une partie ou une partie de l'Équipement n'est pas conforme à la Garantie étendue pendant la Période de garantie étendue, Vertiv, à sa discrétion, remplacera ou réparera l'Équipement défectueux ou une partie de celui-ci conformément à la Procédure de réclamation au titre de la garantie. Vertiv peut faire appel à des tiers dans le cadre de l'exécution des travaux de garantie étendue, y compris la réparation ou le remplacement en vertu des présentes.

La réparation ou le remplacement d'un Équipement défectueux ou d'une partie de celui-ci n'étend pas ou ne redémarre pas la période de garantie d'origine ou cette Période d'extension de garantie.

ARTICLES NON COUVERTS PAR L'EXTENSION DE GARANTIE

Cette extension de garantie ne couvre pas les dommages ou défauts causés par une mauvaise utilisation, une défaillance de recharge des batteries, une application incorrecte, un courant électrique ou une connexion incorrect(e) ou inadéquat(e), une négligence, des conditions d'utilisation inappropriées sur site, une atmosphère corrosive, un accident de transport, une altération, des modifications, une installation, un démarrage, une réparation, une manipulation ou une maintenance incorrects.

Cette extension de garantie ne s'applique en aucun cas si le numéro de série Liebert a été modifié, dégradé ou retiré. Cette extension de garantie est nulle si la batterie se décharge en dessous du point de coupure minimum de tension de batterie. Pour éviter une telle décharge, ne laissez pas l'interrupteur d'alimentation de l'Équipement allumé pendant plus de 2 jours, sans alimentation en courant alternatif de l'équipement.

La batterie doit être rechargée tous les 6 mois (période maximale) si elle n'est pas utilisée. Cette garantie étendue ne couvre pas les opérations de retrait, d'installation, de démarrage, de remplacement de fusible, de réinitialisation de disjoncteur, de maintenance, d'inspection du site qui ne déterminent aucune action corrective requise ni aucun autre service non expressément prévu par les termes de cette extension de garantie.

Les éléments optionnels tels que la carte Web et le kit de glissières ne sont pas couverts par cette extension de garantie.

Cette extension de garantie ne couvre pas la réduction de l'autonomie de la batterie. La réduction de l'autonomie de la batterie est affectée par les conditions de travail environnementales (telles que la température et l'humidité), par l'âge de la batterie et par le nombre de pannes de courant et ne sera pas à l'origine du remplacement par Vertiv de l'équipement concerné ou d'une partie de celui-ci.

LES ÉQUIPEMENTS RÉPERTORIÉS DANS CETTE EXTENSION DE GARANTIE NE SONT PAS CONÇUS POUR ÊTRE UTILISÉS DANS LES CAS SUIVANTS : (i) APPLICATIONS CONCERNANT DES DISPOSITIFS D'ASSISTANCE A LA VIE OU D'ASSISTANCE A LA VIE OU DANS LA PROXIMITÉ DE TELS DISPOSITIFS SANS AVIS PRÉALABLE ET APPROBATION ÉCRITE DE VERTIV et (ii) EN LIEN AVEC TOUTE APPLICATION NUCLÉAIRE ET CONNEXE.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION SOUS GARANTIE

Dans un délai raisonnable, mais en aucun cas au-delà de trente (30) jours, après la découverte d'un défaut par le Client final, le Client final contactera Vertiv au 0080011554499, ou par e-mail à warranty.channel.emea@vertiv.com pour déposer la réclamation au titre de la garantie. Lors de la notification à Vertiv d'un problème avec l'équipement, le client final doit fournir à Vertiv un exemple du problème, le contexte dans lequel le problème a été rencontré, une description de la configuration du système et les étapes nécessaires pour générer ou reproduire le problème.

Si Vertiv exerce son option de procéder au remplacement d'un Équipement, Vertiv enverra gratuitement au Client final un modèle neuf, remis à neuf ou comparable, au sein de l'Europe. Vertiv se réserve le droit de demander au Client final de retourner l'unité défectueuse. Dans ce cas, Vertiv fournira un numéro RMA, l'adresse et toute autre instruction pour le retour de l'unité défectueuse et le Client final prendra en charge tous les frais de retour de l'Équipement défectueux. En l'absence d'obligation de renvoyer l'Équipement défectueux, l'élimination de l'Équipement défectueux sera effectuée par le Client final à ses propres frais et conformément à la législation locale. Les équipements expédiés à Vertiv sans numéro RMA seront refusés et retournés au client final en port dû aux frais du client final.

Tous les équipements et composants défectueux remplacés ou retournés dans le cadre de cette garantie étendue deviennent la propriété de Vertiv.

PERSONNES COUVERTES

Cette extension de garantie n'est ni transférable ni cessible sans l'autorisation écrite préalable de Vertiv. Cette extension de garantie n'est accordée qu'aux acheteurs qui achètent pour un usage commercial ou industriel dans le cadre normal de leurs activités.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La fourniture des Services décrits dans le présent champ d'application est soumise aux conditions générales de vente, comme indiqué plus en détails ici <https://www.vertiv.com/fr-emea/about/terms--conditions-of-sale/> (Conditions générales standard de Vertiv).

Les clients finaux peuvent être invités à fournir une preuve de la date d'achat.

En enregistrant le Service de la manière décrite ci-dessus, le Client final confirme avoir lu les Conditions générales standards de Vertiv et les accepte sans limitation.

Doc. Réf. V20200925A	Programme de services : Extension de garantie +1 ASI monophasée	Page 2 sur 3
----------------------	--	--------------

Les Conditions générales standards de Vertiv et toutes les autres conditions comprises dans les présentes s'appliquent (i) exclusivement entre Vertiv et le tiers qui a directement acheté le Service ; et (ii) aux Services achetés par le Client final tels que mieux définis ci-dessus. Afin d'éviter toute ambiguïté, les Services obtenus auprès de n'importe quel Revendeur Vertiv sont régis uniquement par l'accord entre le Client final et le Revendeur Vertiv. Un tel accord peut fournir des conditions identiques aux Conditions générales standards de Vertiv, dans tous les cas, Vertiv sera responsable dans les limites et dans la mesure définies dans les Conditions générales standards de Vertiv. Veuillez contacter votre revendeur Vertiv pour plus d'informations sur les services décrits dans ce champ d'application et sur les conditions générales Vertiv connexes. Tous les documents, images ou autres informations fournis au Client final ou rassemblés sur le site du Client final resteront la propriété exclusive de Vertiv. Vertiv se réserve le droit de modifier les Conditions générales standards de Vertiv à tout moment. Dans un tel cas, le Client final en sera dûment informé, mais toute modification ne s'appliquera pas aux Services achetés par le Client final avant la date de ladite modification.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Politique de confidentialité de Vertiv disponible à l'adresse : [Politique de confidentialité](#).